

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

En an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	9
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Reclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse,

SAUMUR

22 Avril 1882.

ELECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAUMUR

Du Dimanche 23 avril 1882.

SCRUTIN DE BALLOTAGE.

Candidats :

MM. LE BRECO, propriétaire.

LORRAIN-HUBLEOT, plâtrier.

Chronique générale.

LA CRUCHE CASSÉE.

Les républicains ont pris l'habitude de dépenser l'argent de la France sans compter.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

A-t-on assez parlé du gonflement des recettes ?

Il semblait que ce mouvement ascensionnel ne s'arrêterait jamais.

Depuis douze ans, la France, écrasée sous les impôts de toute espèce, produisait toujours ;

Et, à chaque trimestre, la statistique des recettes annonçait une plus-value.

L'année dernière encore, le premier trimestre accusait une plus-value de 83 millions.

1882, inauguré par le grand ministère, nous apporte la décadence.

Les recettes prévues ne se réalisent pas.

Il y a un déficit de 12 millions sur les chiffres prévus.

C'est la décadence budgétaire qui commence.

Les temps vont devenir de plus en plus difficiles.

Adieu les dégrèvements d'impôts dont parlait tout récemment le président de la commission du budget.

Non seulement il ne faut plus songer à diminuer les charges qui pèsent sur les épaules des contribuables, mais il va devenir nécessaire de réduire des dépenses déjà votées. La France se faisait gloire d'être la seule nation dont le budget fût en équilibre; l'administration des républicains a détruit cet équilibre.

Le budget de la France, en pleine paix, après douze ans d'efforts de la part du commerce et de l'industrie, va se solder en déficit. A la fin de cette année, il manquera 400 millions dans le Trésor public. — Les républicains ont cassé la cruche.

La plus grosse nouvelle du moment est le bruit relatif au prochain voyage présidentiel de M. Jules Grévy.

Que chacun se rassure, il n'est plus question d'un voyage dans l'Ouest. Ce côté, Chenonceaux paraît suffire au Président de la République; mais il est question d'un voyage à Marseille et à Toulon. M. Jules Grévy, paraît-il, éprouve le besoin « d'aller » passer en revue l'escadre de la Méditerranée. — Nous saurons donc bientôt s'il a le pied marin, comme on dit, et si les flots bleus de l'ancien lac français lui sont plus éléments qu'ils ne l'ont été à son frère, M. Albert Grévy.

Voici la note publiée par le National :

« Des préparatifs se font à Marseille en vue du prochain voyage de M. Grévy, qui aurait promis de se rendre un compte exact des travaux projetés pour l'agrandissement des ports et l'amélioration de la marine marchande.

» On prête également à M. le Président de la République l'intention de passer en revue, à Toulon, l'escadre de la Méditerranée. »

Le National ne dit pas si le voyage présidentiel coïncidera avec le départ des nouvelles troupes que le gouvernement de M. Jules Grévy expédie en Tunisie, et dont un détachement a quitté Angers hier.

GAMBETTA INAMOVIBLE.

On lit dans l'Intransigeant :

« Un bruit court. Est-il fondé? Je l'ignore. Mais il est vraisemblable.

» Plusieurs sénateurs de l'union républicaine, convaincus du peu de chances qu'aurait à Paris M. Gambetta, lors des futures élections législatives, et sachant d'ailleurs que le blackboulé de Charonne refuserait l'amointrissement d'une candidature en province, ont eu l'idée de lui offrir un des prochains fauteuils vacants d'inamovible.

» Le dictateur a été consulté.

» Il hésite.

» C'est un tort. Il a été si près d'être invalidé, qu'il serait sage, en vérité, d'entrer aux Invalides... du Luxembourg. »

Il paraît que M. Goblet est décidé à demander au Conseil d'Etat d'annuler les vœux formulés par un certain nombre de conseils généraux.

On se demande à quel titre le ministre oserait prendre cette mesure, la question d'instruction obligatoire relevant plutôt du domaine administratif que du domaine politique.

Maintenant qu'on a complété les conseils municipaux (sauf dans les localités où il y a des scrutins de ballottage), on va procéder à l'élection des maires dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, où, jusqu'à présent, ces magistrats étaient nommés par le gouvernement.

Dans la Loire-Inférieure, dit l'Union bretonne, les conservateurs gagneront environ 25 sièges.

On n'entend plus parler que de loteries. L'une est à peine tirée que vient le tour d'une autre. Hier, c'était la loterie algérienne, aujourd'hui c'est la loterie des artistes dramatiques, demain viendra le tour de l'orphelinat des arts et celle des gens de lettres. C'est par millions qu'on chiffre le produit de ces loteries. Mais ce n'est pas ce qui inquiète le gouvernement. Il accorde sans hésiter toutes les autorisations qu'on lui demande.

Il faut cependant noter une exception. Des religieuses ont voulu organiser une petite loterie qui devait donner quelques milliers de francs destinés au soulagement des pauvres et des infirmes qu'elles soignent. Le ministre de l'intérieur ne l'a pas permis. De même, à Angers, le préfet a refusé l'autorisation aux conférences de Saint-Vincent de Paul.

En ce temps de laïcisation, les pauvres et les infirmes qui ont recours à la charité catholique n'ont droit, paraît-il, à aucune commisération. (Union de l'Ouest.)

Le député radical du 4^e arrondissement de Paris, M. Barodet, vient de donner à ses collègues de la majorité une double leçon, qu'il convient d'enregistrer. Il leur a donné, d'abord, une leçon de dignité en publiant dans une lettre, peut-être un peu retentissante, qu'il n'usait jamais de la faveur des voyages gratuits en chemin de fer.

M. Barodet a fait distribuer en outre aux journaux la note suivante, relative aux cahiers électoraux :

« Le classement des cahiers électoraux est à peu près terminé. M. Barodet a poursuivi ce travail avec tant d'activité, que, dès la rentrée, la commission parlementaire qui en avait été chargée n'aura plus qu'à inviter les députés à se présenter devant elle et à examiner leurs professions de foi. »

Il résulte de cette note que M. Barodet ne voyage pas, mais qu'il reste à Paris pour travailler malgré les vacances. C'est beau.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CONGE DU CAPITAINE

Par Edouard GRIMBLOT.

VIII

L'ENFER DE CHEROP-RUE-RO.

(Suite.)

A l'époque où se déroule notre récit, un café d'Alger avait reçu ce surnom, et la recommandation prudente qu'il contenait était amplement légitimée par les dangers que couraient ceux qui s'y laissaient entraîner.

Rien cependant de bien suspect à première vue. C'était le café maure dans toute sa simplicité. De hauts divans sur lesquels les Arabes se pressent en rangs d'oignons assis à la manière des tailleurs.

Au-dessous de chaque consommateur, nous dirons ses babouches pour donner à notre description un peu de couleur locale, bien que nous soyons plutôt tentés, pour être vrais, d'écrire ses « sayates ».

Devant les divans, un grand espace libre, occupé tantôt par des montreurs de bêtes, tantôt par des allées de carrefours plus laides et plus déguenillées que la plus laide porteuse de carquois de la rue Houfflard, tantôt par un orchestre composé

d'une flûte en roseau et d'un vieux chaudron sur lequel est tendue une peau quelconque, peau de mouton, d'homme ou d'âne et dont les musiciens tirent des sons à rendre jalouse toute une légion de corbeaux.

Cette harmonie transporte au septième ciel de Mahomet les Arabes, qui accompagnent cet épouvantable charivari de dodelinements de tête-ravis qui les font ressembler à autant de magots chinois.

Parfois un son plus aigre encore, si c'est possible, que celui des instruments des virtuoses en burnous, traverse l'espace.

C'est le garçon qu'on appelle.

Aussitôt un jeune moricaud à peine vêtu accourt, apportant d'une main une petite pipe à fourneau de terre rouge et à manche de roseau toute allumée, de l'autre une tasse de café grande comme un dé à coudre, remplie moitié de cassonade, moitié de café bouilli où le marc tient une large place.

Autant de tasses de café, autant de pipes.

Quelquefois, quand c'est la même « société » qui occupe les divans, le Ganymède couleur d'ébène donne la pipe au consommateur placé à la droite de la rangée. Celui-ci tire deux ou trois bouffées et la passe à son voisin, et ainsi de suite tant que la pipe dure, celui entre les lèvres duquel elle s'éteint étant tenu de payer la tournée de tabac et de café suivante.

Cette peinture, qui déplaira peut-être aux amateurs quand même de la poésie orientale, mais qui n'en était pas moins exacte, pour les cafés populaires bien entendu, n'offre rien de terrible.

Aussi n'était-ce point cette devanture qui avait attiré au café, alors tenu par un grand diable à figure de coquin, dont il eût été difficile de reconnaître la nationalité, le surnom de Cherop-rue-Ro.

Mais une petite porte cachée dans une encoignure de la grande salle où Arabes, singes, musiciens et serpents savants rivalisaient de cris discordants, donnait accès dans un long couloir sombre dont l'autre extrémité débouchait sur une vaste salle éclairée par le haut.

L'ameublement de cette salle n'était pas beaucoup plus confortable que celui de la première. Il était composé d'une immense table recouverte d'un tapis vert brûlé en maints endroits par le feu des cigares ou des cigarettes. Au milieu, une sorte de creux formant cuvette et destiné à recevoir les cartes après les coups de lansquenot ou de baccarat.

Le long des murailles blanchies à la chaux, des chaises et quelques autres tables plus petites destinées aux amateurs de « jeux de commerce » ; car cette salle était le champ de lutte enflammée où se rencontraient chaque jour, après l'heure de la sieste, les malheureux en proie à la passion du jeu.

Alger, à cette époque, n'avait point les cercles brillants et sagement exclusifs que l'on y compte aujourd'hui, et il n'était pas rare de trouver côte à côte dans « l'Enfer » de Pedro Assaverte, — c'était le nom du directeur de ce peu honorable établissement, — des membres des classes les plus diverses de la population, entremêlés, bien entendu, d'un nombre considérable d'aigrefins et de grecs qui plumaient à qui mieux mieux les pigeons, qui se laissaient attirer dans cette cage.

Les Arabes sont peu joueurs par nature. Le Coran d'ailleurs interdit le jeu. Cependant, plus d'un porteur de haïch s'était aventuré de la première dans la deuxième salle et y avait perdu jusqu'à sa corde de chameau.

De là le « Bois et va-t'en » dont la traduction arabe avait formé le nom sous lequel on désignait le plus généralement le tripot d'Assaverte.

Les officiers de la garnison d'Alger ne mettaient jamais les pieds dans cet antre dont l'accès était également interdit par un règlement de la place aux sous-officiers et hommes de troupe.

Cependant, dans l'après-midi du jour où Jeanne Montméral attendait son mari à la fenêtre de la petite maison de Mustapha, un officier de chasseurs d'Afrique, en tenue, y entra en compagnie d'un homme très-jeune encore, mais dont la figure était déjà ravagée par les excès.

L'officier, bien que n'ayant pas évidemment tout

Le fameux abbé Quilly, l'ancien vicaire catholique que M. Paul Bert avait nommé bibliothécaire, afin de lui donner tous les renseignements pour ses discours contre les Jésuites, vient d'être évincé et prié d'aller chercher fortune ailleurs.

On télégraphie de Tunis, 24 avril :

« Le bruit courait, hier dans la soirée, de la mise en liberté de Taieb-Bey, frère du Bey. Mais aucun renseignement officiel n'est encore venu actuellement confirmer cette nouvelle.

» Le général Philebert a reçu la soumission des autres fractions de la tribu des Mezariques, qui étaient en pourparlers avec lui depuis plusieurs jours. »

Hier matin, la nouvelle de l'assassinat du Czar a couru à Paris avec une certaine persistance. Aucune nouvelle de ce genre n'est parvenue dans la journée à l'ambassade russe ni dans les ministères.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* une lettre de M. Gabriel Charmes, sur la situation de l'Egypte.

L'auteur écrit du Caire, où il vient de passer plusieurs mois; il est donc à même de juger les choses et les hommes de ce pays en fermentation.

Aussi pouvons-nous le croire quand il dit qu'il ne faut pas apprécier la situation « d'après les dépêches télégraphiques envoyées en Europe »; que « la crise égyptienne cache un travail sourd, mais continu, dont les effets se feront bientôt cruellement sentir ».

D'abord, il n'y a plus de justice. Araby-Bey déclare d'avance qu'il « ne se soumettra aux jugements des tribunaux mixtes que s'il les trouve justes ! » Il paraît que c'est la doctrine du Coran, du musulman à *glaour*.

Ensuite, l'armée est en pleine anarchie; et, malgré cela, elle tend à usurper tous les pouvoirs.

Voici la conclusion de M. Gabriel Charmes, et elle est assez inquiétante pour faire réfléchir M. de Freycinet :

« Je ne vois donc pas de solution intérieure à la question égyptienne. Il n'y a pas dans l'armée d'homme capable de s'emparer du commandement et de rétablir la discipline; l'autorité du khédivé a été trop compromise par les démonstrations avortées de la France et de l'Angleterre pour qu'il puisse la reprendre sans le secours de personne; quant à Ismail ou à Halim, l'armée qui sait fort bien qu'ils ne se feraient accepter de l'Europe qu'en détruisant son pouvoir et en supprimant ses chefs, s'opposera par tous les moyens à la restauration de l'un et à l'intronisation de l'autre.

» Le remède, s'il y en a, ne peut venir que du dehors; mais, comme il est fort probable qu'il ne viendra pas, on doit s'attendre à une crise de plus en plus intense, amenant des malheurs de plus en plus irréparables. »

son sang-froid, fut pris de dégoût au premier aspect de la salle et fit un pas pour se retirer.

Son compagnon, auquel il donnait le bras et dont l'attitude depuis son entrée dans le tripot trahissait une assez vive hésitation, allait céder à ce mouvement, lorsque son regard se fixa sur un Arabe à figure cuivrée et revêtu d'un magnifique burnous avec le pan duquel il se voilait une partie du visage.

L'Arabe fit un signe à la fois de commandement et de menace.

Le jeune homme tressaillit, devint encore plus pâle, puis entraînant l'officier presque malgré lui : — Bah! venez donc, dit-il, il faut tout voir et ceci est vraiment curieux. D'ailleurs, nous ne resterons que quelques minutes.

Et il s'enfonça avec son compagnon dans le couloir étroit qui conduisait à la salle de jeu dont le café maure n'était que l'antichambre.

L'assemblée était assez nombreuse et déjà le plafond bas condensait en un nuage épais la fumée de quelques douzaines de pipes et de cigarettes.

Les joueurs offraient à l'œil des Bohèmes que Callot n'eût point dépeints. La pauvreté et les guenilles des portefaix se joignaient à la luxueuse de plusieurs majos valenciens et andalous, et tout ce monde était courbé sur la table au tapis vert, l'autel de l'idole auquel ce bouge enfumé

Ainsi, il n'y a pas, selon M. Charmes, de remède à la situation, puisque le remède ne peut venir que du dehors, et que ce remède ne viendra probablement pas.

Cela n'est pas rassurant pour les intérêts et l'honneur de la France.

Mais M. Gabriel Charmes est-il bien sûr que le remède ne viendra pas, ou du moins que l'Europe n'essayera pas d'en appliquer un ?

Toutes les puissances, et la Grande-Bretagne en particulier, ont des intérêts majeurs à sauvegarder aux bords du Nil et du canal de Suez. Le jour où elles voudront intervenir, ne fût-ce qu'avec une vingtaine de mille hommes et quelques navires, ce n'est pas l'armée égyptienne, telle que vient de nous la montrer M. Gabriel Charmes, qui pourra résister.

Il ne sera pas besoin d'une nouvelle bataille des Pyramides ou d'Héliopolis pour mettre à la raison ces bandes insurgées où tout le monde commande, excepté les chefs. Nous avons vu, du reste, dans la campagne contre le Soudan, qu'elles n'entendent pas se battre.

Seulement, d'où viendra l'intervention ? Voilà la question grave à poser. M. Gabriel Charmes a tracé un tableau fort exact et fort sombre de la situation; mais il l'a terminé sans conclusion pratique. Nous dire que la situation doit aboutir à des « malheurs irréparables », c'est la constatation d'un fait; mais il faudrait pourtant une solution; car il y en a une à tous les événements de ce monde.

Le *Journal des Débats*, qui a toujours eu la prétention de faire de la haute politique, et qui s'est toujours tenu, sous tous les régimes, fort près de l'Olympe gouvernemental, devrait bien nous dire ce qu'il en pense et surtout ce qu'il conseille.

Il éclairerait peut-être M. de Freycinet, qui nous paraît ne pas bien savoir ce qu'il veut ni ce qu'il convient de faire.

Un discours du général Leflo.

Un comité de résistance à la loi sur l'enseignement obligatoire vient de se former à Morlaix, sous la présidence du général Leflo. En prenant possession de la présidence, le général a prononcé un discours dont nous extrayons le passage suivant :

« Mon premier devoir est maintenant de vous dire comment je comprends et comment nous devons tous, ce me semble, comprendre l'objet et le but de cette réunion.

» Mais, avant tout, il me paraît bon de bien établir que nous ne faisons pas ici de politique, que la politique est absolument étrangère à ce qui doit nous occuper, et que nous entendons nous placer et nous maintenir sur le terrain unique de la liberté de conscience et des intérêts religieux.

» Vous connaissez tous la loi impie qui vient de sortir triomphante des délibérations du Sénat pour réglementer l'enseignement primaire, laïque, gratuit et obligatoire.

» Cette loi, que j'appelle impie parce

servait de temple.

Une partie de loto venait de finir, et Assaverte se préparait à distribuer de nouveaux cartons à deux duros (10 fr. 30 c.) la pièce, lorsqu'une voix cria :

— Non ! un lansquenet.

Tous les assistants répétèrent :

— Oui, oui ! un lansquenet.

Et, en un clin d'œil, toutes les places furent occupées autour de la table.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

Tournées Artistiques en France et à l'Étranger.
M. ÉMILE MARCK, directeur.

VENDREDI 28 avril 1882.

SEULE REPRÉSENTATION DE L'IMMENSE SUCCÈS

LES RANTZAU

Pièce nouvelle en 4 actes, de MM. ERCKMANN-CHATRIAN.

Représentée pour la première fois, à la Comédie-Française, le lundi 27 mars 1882.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

qu'elle interdit tout enseignement religieux dans les écoles publiques et parce qu'elle arrache des classes de nos enfants le crucifix, cette image sublime en laquelle se résume le christianisme tout entier, cette loi, dis-je, est un outrage à notre foi, et elle porte une atteinte violente à la liberté et aux droits sacrés des pères de famille.

» Cette loi est athée, et elle s'est qualifiée ainsi d'elle-même après la déclaration inouïe faite par le président de la commission, M. Schœlcher.

» C'est pour essayer de réagir, dans la limite des droits qui nous sont encore laissés, contre cette monstrueuse réalité, que nous sommes réunis aujourd'hui.

» La loi nous donne elle-même la possibilité de cette réaction légale. Elle dit en effet : « L'instruction primaire peut être » donnée dans les écoles publiques ou privées; et plus haut : « L'enseignement » religieux est facultatif dans les écoles privées. »

» Ainsi, messieurs, dans les écoles libres, il est encore permis de parler de Dieu et de la croyance en Dieu, et de la foi dans une autre vie, ces deux grandes choses qui sont une force pour tout homme et qui sont, en même temps, la suprême consolation du malheureux et la meilleure garantie morale, à coup sûr, de toute société contre l'anarchie.

» Cela étant, il semble qu'il est du devoir des conservateurs, et plus particulièrement des catholiques, de faire tous leurs efforts pour donner et conserver aux enfants pauvres qui n'ont pas le choix des maîtres et qu'attire naturellement la gratuité des écoles publiques, pour leur donner et conserver, dis-je, à eux et à leurs familles, dans leur intérêt comme dans celui de la société tout entière, cette force et cette suprême consolation de pouvoir croire en Dieu et en l'immortalité de l'âme.

» Et c'est pourquoi, messieurs, les honorables initiateurs de cette réunion vous proposent de vous associer pour former ou constituer, au moyen d'une souscription absolument volontaire et facultative, une caisse de secours, c'est-à-dire une somme d'argent qui permette d'entretenir, dans l'école libre que Morlaix possède encore, et qui ne peut recevoir que des élèves payants, le plus grand nombre possible d'enfants pauvres, qui seraient ainsi soustraits aux épouvantables dangers d'un enseignement sans religion et sans Dieu. »

LISTE DES NUMÉROS GAGNANTS

DE LA LOTERIE

DE L'ASSOCIATION DES ARTISTES DRAMATIQUES.

Lot de 100,000 francs

N° 4,503,344

Lots de 50,000 francs

1,388,269 — 645,471

Lots de 25,000 francs

925,246 — 374,632

Lots de 10,000 francs

4,208,840 — 54,404 — 4,081,970 —

4,024,004 — 4,545,664

Lots de 1,000 francs

4,405,556 — 382,733 — 4,573,804 —

4,440,454 — 424,904 — 4,249,870 —

548,578 — 940,430 — 4,258,244 —

4,409,690

558,947 — 530,373 — 72,824 —

4,233,359 — 4,540,569 — 345,459 —

4,476,261 — 989,905 — 579,395 —

484,445

853,972 — 427,356 — 478,560 —

4,529,084 — 4,443,259 — 588,794 —

643,787 — 253,617 — 224,447 — 888,504 —

4,264,766 — 4,583,976 — 4,404,666 —

749,936 — 273,638 — 388,548 — 608,444

794,854 — 4,454,089 — 4,372,657 —

300,435 — 985,698 — 370,509 —

693,453 — 4,484,663 — 209,484 —

4,258,587 — 4,364,440 — 4,527,642 —

230,470

Lots de 500 francs.

386,475 — 443,362 — 32,353 —

360,269 — 404,944 — 4,386,527 —

1,245,149	—	609,489	—	669,581		
758,554						
4,499,552	—	842,633	—	4,385,994		
4,425,885	—	520,711	—	505,639		
4,221,302	—	4,434,720	—	656,298		
625,407						
243,342	—	747,869	—	4,259,494		
467,974	—	4,448,523	—	4,161,761		
4,043,963	—	636,907	—	858,476		
699,492						
4,404,556	—	4,283,267	—	902,454		
882,997	—	368,332	—	4,525,007		
290,455	—	4,847,324	—	277,245		
4,204,674						
488,277	—	820,564	—	439,750		
4,420,436	—	4,106,272	—	343,809		
4,589,235	—	4,138,874	—	793,976		
246,864						
81,216	—	296,602	—	727,279		
842,942	—	576,237	—	850,348		
4,598,294	—	950,523	—	525,723		
349,776						
4,329,402	—	4,252,308	—	834,784		
4,348,424	—	942,783	—	4,504,090		
4,390,252	—	48,644	—	598,589		
989,947						
84,684	—	420,682	—	756,583		
—	720,606	—	4,238,588	—	74,601	
4,507,473	—	230,627	—	428,373		
399,586	—	4,505,016	—	4,498,371		
257,394	—	858,656	—	4,301,474		
4,302,870	—	490	—	899,553		
—	4,252,720	—	432,107	—	585,471	
237,627	—	4,382,954	—	850,376		
886,520	—	276,916	—	547,272	—	77,777

Les lots seront payés à partir du 24 mai 1882, à 13, rue Grange-Batelière, de deux heures à quatre heures.

BULLETIN FINANCIER.

Les dispositions sont moins bonnes encore. On vend en grande quantité de toutes les valeurs et les cours fléchissent très-rapidement. Le 3 0/0 a baissé depuis hier de 2 c. 1/2 à 83.87; l'amortissable de 84.10 à 84.05; le 5 0/0 fait 118.35 à 118.30.

De tous les fonds étrangers, c'est l'Italien que le mieux tenu à 91.20 et l'Egypte 6 0/0 qui est le plus à 346.25.

L'action du Crédit Foncier de France est ferme aux environs de 1,650. Les valeurs du groupe de cette Société ont un marché des plus suivis.

Les obligations foncières et communales de l'Algérie, ils se maintiennent à 500.

L'action de la Société Française Financière a son mouvement de hausse d'une manière régulière de 1,025 à 1,030.

Le Crédit Général Français fait preuve de faiblesse constante; le dividende qui sera distribué est presque nul, il ne sera payé que 5 fr. en espèces ce qui a déjà été donné en novembre dernier.

L'attitude de la spéculation vis-à-vis des Sociétés est très-peu favorable.

Signalons cependant les bons de l'Association Financière sur lesquels il s'est établi un courant d'affaires et les Polices de capitalisation de cette même Société qui devraient entrer dans les portefeuilles des petits capitalistes.

Les achats sont peu actifs sur le Suez et le Gaz, les cours sont en réaction sensible sur veille.

Les titres de nos grandes lignes de chemins de fer sont assez soutenus, mais ils sont moins élevés qu'hier: le Lyon, 1,797.50; le Midi, 1,315.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Ainsi que nous l'avons toujours soutenu malgré tous les bruits contraires, le scrutin de ballottage sera ouvert demain dimanche de 7 heures du matin à 4 heures du soir.

MM. LE BRECO et LORRAIN-HUBLET maintiennent leur candidature.

Nous ne doutons pas que les électeurs n'accordent leur confiance à ces deux candidats qui se sont présentés à leur politique uniquement sur le terrain des questions municipales.

Ils ont toujours vécu parmi nous, on connaît les aptitudes de chacun, leur savoir et leur expérience; ils paraîtront à tous plus aptes à remplir le mandat municipal que des jeunes gens qui entrent dans la vie et n'ont pas encore fait leurs preuves. L'avenir appartient à ces derniers; à eux de se faire apprécier.

On dit que la situation pourrait bien se modifier suivant le résultat du scrutin de demain. Si M. Combiel triomphait avec des jeunes gens qui se laisseraient manier et influencer devant la volonté de M. le Maire, les 24 conseillers démissionnaires retireraient leur démission, et le tour serait joué.

MM. Le Brecc et Lorrain adressent aux électeurs la lettre suivante:

MESSIEURS LES ÉLECTEURS,
Honorés par vous au scrutin dernier d'un grand nombre de suffrages, nous nous présentons au ballottage de dimanche prochain.

Nous affirmons, quoiqu'on ait pu dire, que notre candidature n'a aucun caractère politique et que nous ne voulons la placer que sur le terrain municipal.

Un mot maintenant sur ce qui vient de se passer à Saumur.

Dimanche, vous avez élu notre ami, l'honorable docteur Besnard. A la suite de cette nomination, la municipalité presque tout entière a donné sa démission.

Pourquoi a-t-elle fait un pareil accueil à un homme si universellement estimé?

Pourquoi, si un certain changement s'est produit dans l'opinion publique, M. le Maire et les démissionnaires qu'il a entraînés n'en veulent-ils pas leur compte, et remettent-ils à leurs électeurs, avant le temps de son expiration, le mandat qui leur avait été confié?

Vous apprécierez, messieurs.

Quant à nous, maintenant notre candidature, nous nous plaçons derrière l'honorable M. Besnard et nous comptons sur vos suffrages pour nous aider à le soutenir.

G. LE BRECC. LORRAIN-HUBLOT.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

D'où vient qu'aux élections de dimanche dernier, notre Conseil municipal a reçu du plomb dans l'aile?

Et il s'est bien senti qu'il a démissionné en masse.

N'est-ce pas pour cette seule raison qu'au lieu de faire de la République honnête, pacifique, vraiment large et libérale, de la République enfin pour tout le monde, il a voulu faire à toute force de la République étroite et exclusive, sans respect pour les sentiments et les intérêts légitimes de la majorité, au profit des idées aveugles et obstinées d'une coterie?

Ils ont eu l'honneur, disent-ils, de remplacer les institutrices congréganistes par des laïques. Bel honneur, en vérité! Quelques mois après, M. le Maire (qui a gardé pour lui le secret de la chose — le secret de Polichinelle), a dû faire disparaître, à la chute, les deux premières adjointes de l'école laïque; et voici maintenant M. le Sous-Principal de notre Collège communal serré sous les verrous pour immoralité.

Ils ont eu l'honneur de supprimer les manifestations religieuses sur la voie publique.

Oubliions que les « processions athées » ont toute liberté et sont même organisées pour manifester publiquement.

Que les manifestations religieuses restent confinées dans les églises ou les enclos particuliers, soit; à votre aise!

nous les manifestations publiques et quinze fois séculaires de notre culte?

Qu'en pense le commerce?...
Qu'en pense le quartier de Fenet, quartier populaire assurément et qui n'est pas animé de sentiments politiques réactionnaires? Les fêtes religieuses, dans ce quartier très-uni et très-homogène, étaient les plus beaux jours. Vous lui avez ôté les seules joies pures et fortifiantes qu'il goûtait, comme en famille, deux ou trois fois par an, depuis des siècles. Et à la place, qui avez-vous donné? N'est-il pas, dans toute notre ville, la portion la plus délaissée par l'Administration municipale?

Et il voterait encore pour vous! Il oublierait tout ce qu'a fait pour lui, de temps immémorial, la Religion qui s'est toujours seule occupée de lui!

Il voterait pour les gens sans Dieu, à l'heure même où vous menacez, non-seulement dans les écoles, mais dans notre Hôpital, ces religieuses de Sainte-Anne, nées de son sang, qui depuis deux cents ans élèvent ses enfants, l'aiment, le soignent, le veillent, l'assistent de toutes les manières, comme des mères et des sœurs feraient pour les membres de leur propre famille.

Tout est possible, mais nous ne croirons cela que quand nous l'aurons vu.

Si encore vos mesures anti-religieuses ne visaient que la Religion catholique. Mais vous allez bien plus loin. Et c'est ici qu'il faut, une fois de plus, vous donner des verges, non pas comme catholique, non pas comme cléricale, mais du moment seulement qu'on n'est pas un chien ou un âne.

Vous êtes sans Dieu, ou du moins vous le dites, et de gré ou de force, vous voulez faire les autres à votre image.

Halte-là, Messieurs!
Et vous tous, électeurs, grands ou petits, s'il vous reste encore deux grammes de bon sens, comme assurément nous vous faisons l'honneur de le croire, c'est précisément à cause de cette insanité anti-religieuse de vos conseillers municipaux qu'il faut les remercier.

Où donc, s'il vous plaît, en quel pays et en quel temps vivre sans Dieu, comme des bêtes, s'est-il jamais vu?

Mais une société sans Dieu finirait après-demain dans le brigandage et la saleté.

Un fils sans Dieu, à 17 ans, insulterait et battrait père et mère!
Et des filles sans Dieu, du haut en bas de la société... Ah! oui, parlons-en, Messieurs du Conseil, franchement ce serait beau!

Et vous voulez nous faire de cette graine, avec des devis de sept ou huit cent mille francs, — de notre argent!

Bien obligé!
Et vous vous étonnez que l'honnête public Saumurois commence enfin à voir clair et à vous tourner les épaules!

Et vous avez le toupet, dans votre manifeste, pour vous faire réélire, de peser encore sur cette chanterelle!

« Cléricale! » dites vous. Et là-dessus vous rentrez fièrement sous votre tente ou dans votre crayale.

Mais, à ce compte-là, Voltaire, ce grand patriarce moderne des libres-penseurs, était cléricale, puisqu'il croyait en Dieu. Il l'a dit assez de fois, et il ajoutait: « Si j'ai un peuple à châtier, je le ferais gouverner par des athées ». Jean-Jacques Rousseau, pour la même raison, était cléricale. Robespierre, dans sa fameuse procession officielle en l'honneur de l'Être suprême, était cléricale. Les protestants, les musulmans, les juifs, tout le paganisme ancien et moderne, en un mot le monde entier, est et fut toujours cléricale.

Bien plus, une bonne partie de la franc-maçonnerie est entachée elle-même de cette note abominable, puisqu'elle s'obstine, malgré l'autre, à conserver dans son symbole le « grand Architecte de l'Univers ».

L'électeur naïf, mais sain d'esprit, ne verra-t-il pas enfin, une bonne fois, qu'avec ce mot de cléricale, on se moque de lui et on lui bouche l'œil, pour jouer le tour?

Voilà un homme, docteur-médecin distingué, républicain avoué, en dehors de toute attache à un parti religieux quelconque, uniquement occupé à soigner ses malades, et, de l'aveu public, y réussissant fort bien. Il constate mieux que personne que l'aveuglement anti-religieux des Administrateurs de l'Hospice aboutit rapidement à désorganiser le service médical et à ruiner les finances de l'établissement, au détriment des malades. Il le dit, on l'envoie promener. Il s'en va. Et tout justement à cause de cela, le bon

sens et la reconnaissance publiques le nomment conseiller municipal, en compagnie d'un autre républicain...

Pan!... élection cléricale!
Est-ce assez grotesque, pour ne rien dire de plus? Et les tyranneaux, infatués d'eux-mêmes — on se demande pourquoi — qui font imprimer cela dans leur journal, méritent-ils autre chose que la leçon qu'ils ont reçue?

MM. Combiel et consorts s'imaginent-ils par hasard qu'ils ont seuls de la science (?), de l'esprit (?), de la tenue, du bon sens et le reste, et que seuls ils sont capables de mener les affaires publiques, d'élever la jeunesse — hélas! — de régenter enfin le présent et l'avenir, parce qu'ils mettent Dieu au panier des retailles, dans les déchets de leur arrière-boutique?...

Mais c'est le contraire qui est vrai!
Des élections cléricales! Il s'agit bien de cela. Et qui donc, surtout parmi les cléricaux, aurait la folie d'y songer?

Il s'agit donc seulement de nous tirer, du moins d'un cran, de l'ornière où nous sommes, et d'avoir enfin, honnêtement, raisonnablement, de quelque chose.

Il n'y a pas à Saumur que des radicaux insensés, de ces républicains, aveugles comme à plaisir, qui perdraient tout à bout, de gaieté de cœur, toutes les Républiques possibles et imaginables.

Voudrions-nous donc contribuer, pour notre part, à cet effondrement général, où toute République exclusive et oppressive sombre encore plus vite que les monarchies les plus anciennes et les plus solides?

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La musique municipale commencera ses concerts d'été demain dimanche, 23 avril, dans le Square du théâtre.

Elle se fera entendre à 3 heures du soir, au lieu de 4 heures.

- Programme.
1. Le Patriotique, pas redoublé... E. FAVRE.
 2. Le Trouvère, fantaisie... VERDI.
 3. Palais-Royal, polka... X.
 4. L'Africaine, fantaisie... MEYERBEER.
 5. Le Tambour-Maître, allegro... E. FAVRE.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Les maires qui doivent être élus les 23 et 30 avril dans tous les chefs-lieux, ne seront nommés que pour la période durant laquelle doit s'exercer encore le mandat des Conseils municipaux actuels.

Les Conseils municipaux actuellement en fonctions ont été élus le 9 janvier 1884; ils doivent donc durer jusqu'au 9 janvier 1884, puisqu'aux termes de la loi municipale de 1871 leur mandat est d'une durée de trois années.

Par conséquent, les maires qui seront élus la semaine prochaine recevront donc des pouvoirs devant durer jusqu'au 9 janvier 1884, c'est-à-dire un peu plus d'un an et demi. A moins toutefois que la loi organique municipale, en préparation à la Chambre, ne soit votée avant cette époque, auquel cas les Conseils municipaux, et par suite les maires, devraient être renouvelés intégralement par suite de la mise en vigueur d'une nouvelle législation. (Intransigeant.)

Nous lisons dans le Journal de la Vienne:

« On annonce le départ prochain de Poitiers pour Saumur d'une batterie du 33^e d'artillerie qui sera détachée à l'École de cavalerie. »

M. Bourdais, de Gennes, nous informe qu'il n'y a eu dimanche dans cette commune qu'un seul candidat au Conseil municipal; que, par conséquent, il n'y a point eu de lutte, et qu'il n'a pu être battu.

Nous lui en donnons acte. Les journaux d'Angers, qui les premiers ont parlé de cette candidature, ont dû recevoir la même communication et seront tout surpris des réflexions de l'honorable conseiller d'arrondissement de Gennes.

NOTIFICATION DES DÉCÈS.

D'après les prescriptions d'une circulaire ministérielle en date du 20 mars 1877, les maires doivent, au moment où ils dressent les actes de décès des hommes âgés de vingt à quarante ans, en donner immédiatement avis au bureau du recrutement de la subdivision régionale dont relève leur commune,

par l'envoi d'un bulletin dont le modèle était annexé à ladite circulaire. Ces prescriptions ayant été souvent perdues de vue, le ministre de la guerre a prié son collègue de l'intérieur d'adresser aux préfets une note de rappel, en engageant ceux-ci à faire insérer un avis spécial dans le prochain numéro du Recueil des actes administratifs de la préfecture, et à examiner s'il n'y aurait pas lieu de le faire imprimer sur la couverture des registres de décès, afin que les maires l'aient toujours sous les yeux. De cette façon, on arriverait peut-être à éviter, lors des convocations de réservistes et de territoriaux, les mécomptes qui se produisent fréquemment et qui seraient graves en cas de mobilisation.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C^{ie} de l'Ouest et de la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Via, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital: 20 millions.
52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants:
Pour le mois d'Avril... 6.35 0/0 l'an.
Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.
Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Gresson et Salsepé et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la digestion, supprime la constipation, évite les congestions, guérit rapidement les

Le ROB LECHAUX Blanches, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
« Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de dartres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX et de votre Pomme anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »
NORY, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconstitutif que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestat. nombre. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fl. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 163, Bordeaux.

A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

TAPIOCA
J. CARRÈRE
NANTES
Qualité Supérieure
En vente dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et Comestibles

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AVRIL 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	83 75	83 95	Nord	2140	2145	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	84 15	84	Orléans	1295	1290	Dép. de la Seine, emprunt 1857	250	248 25
3 % amortissable nouveau			Ouest	805	810	Obligations foncières 1877	444	440
4 1/2 %	111	111	Compagnie parisienne du Gaz	1525	1540	Obligat. foncières 1879 3 %	447	447 50
5 %	118 15	118 30	Canal de Suez	2580	2615	Est	374 50	374
Obligations du Trésor	510	512	C. gén. Transatlantique	560	552 50	Midi	374	374 50
Obligations du Trésor nouvelles	511	511	OBLIGATIONS.			Nord	379 75	379 75
Banque de France	5200	5200	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	502	Orléans	375	374
Comptoir d'escompte	1040	1037 50	1865, 4 %	517	520	Ouest	373	373
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1650	1630	1869, 3 %	398	397	Paris-Lyon-Méditerranée	380	377 50
Crédit de France	420	430	1871, 3 %	392	392	Paris-Bourbonnais	375	375
Crédit mobilier	520	520 50	1875, 4 %	515	513	Canal de Suez	560	559 50
Est	767 50	772 50	1876, 4 %	517	517 50			
Paris-Lyon-Méditerranée	1780	1795						
Midi	1305	1320						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	soir.
7	15	express.
10	37	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	43	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir et de Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LAUMONIER; et de M^e BRAC, successeur de M^e LE BLAYE, notaires à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 7 mai 1882, à midi, en l'étude de M^e LAUMONIER,

DE MAISONS à Saumur.

Appartenant aux héritiers de M. et M^{me} DAVID-LARBESSE,

Comprenant :

- MAISON, rue Courcouronne, n° 15; mise à prix..... 7,000 fr.
- MAISON et JARDIN, rue de la Marmaillet, 28; mise à prix... 4,000 fr.
- MAISON et JARDIN, rue de l'Ancienne-Gare, n° 2; mise à prix... 3,000 fr.
- MAISON, rue de l'Île-Neuve, n° 4; mise à prix..... 1,200 fr.

Pour plus de détail, voir les placards affichés.

S'adresser, pour renseignements, aux notaires. (228)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située dans un beau site, à 2 kilomètres de Saumur; Avec maison de maître, bâtiments de ferme et dépendances. S'adresser, pour traiter, au notaire. (128)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE, place de la Bilange, 27.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e BRAC,

Le dimanche 23 avril 1882, à une heure.

VASTE MAISON

Servant d'hôtel
Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 36
Ayant pour enseigne : Au Raisin de Bourgogne.

Bon revenu, susceptible d'augmentation.

Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, formées au gré des acquéreurs,

UNE VASTE MAISON

Située à Montreuil-Bellay, rue des Forges,
Appartenant à M. BEDON.

Cette maison comprend plusieurs corps de bâtiments, pressoirs, celliers, grange, hangar, cour et grand jardin. S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M^e PAPIN, huissier à Montreuil-Bellay, soit à M^e HACAULT, notaire. (234)

Etude de M^e RENARD, notaire à Blaison (Maine-et-Loire).

VENTE VOLONTAIRE DE VIN

Le lundi 24 avril 1882, à une heure de l'après-midi, M^e RENARD procédera, commune de Saint-Remy-la-Varenne, à trois kilomètres de la station de Saint-Mathurin (ligne d'Orléans),

A la requête de M. Baudriller, grand viticulteur à Blaison, à la vente aux enchères en totalité ou par lots qui ne seront pas inférieurs à 50 hectolitres, de 1,200 hectolitres de vin rouge provenant de ses vignobles de la Grande-Varenne et de Gobier.

MM. les négociants trouveront à Saint-Remy un hôtel des plus confortables.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M. BAUDRILLER, à Blaison, ou à M^e RENARD. (231)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Bodin, 3,
Avec grand jardin, écurie et remise.

S'adresser à M. DE NEUVILLE.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Dans de bonnes conditions,

UNE JOLIE MAISON

Avec Jardin

Quai de Limoges, n° 11.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE

MAISON

Rue du Pavillon, 5,

Comprenant :

Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.

S'adresser à M^{me} DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

A LOUER

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (194)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de décès

UN FONDS DE BOULANGERIE à Saumur.

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

VENTE D'ARBRES

A VENDRE

102 pieds d'arbres, principalement chênes, sur la commune de Longué;

60 pieds de bouillards, fresnes, ormeaux, peupliers, aulnes et chênes, sur la commune de Villebernier.

S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, rue du Petit-Pré. (238)

A VENDRE

pour 6,000 francs,

Un MATÉRIEL complet D'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

DEMANDE DE CLERC.

M^e CHARRIER, notaire à ARGENTON CHATEAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

DEMANDE D'EXPÉDITIONNAIRE.

M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un expéditionnaire d'un certain âge, ayant quelques notions de comptabilité.

COMPTABLE actif, travailleur,

bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.

S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

ON DEMANDE

UN CORRECTEUR EXERCÉ

Écrire à M. ROUILLE-LADEVÈZE, à Tours (Indre-et-Loire).

A L'ABEILLE

Modes, Mercerie, Bonneterie.

Maison J. PÉRAHE,
Rue Saint-Jean, 22.

On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (343)

MERCERIE EN GROS

MAISON L. VINSONNEAU, A SAUMUR.

On demande, de suite,

UN APPRENTI

AVIS

Le Directeur de la BLANCHISSERIE SAUMUROISE demande des apprentis pour le repassage à neuf. (240)

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 4 f.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 50.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.
Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Sannière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Duncange, G. de la Landelle, Henri Angu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement :

Le Cadavre de l'Oseraie,
Grand roman, par Octave FÉRÉ.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE.
PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. A. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.